

En l'an du Roy le 25^e Jour du mois de Mars. l'an
mille sept cents et dix-sept, par devant moy
a été present en sa personne son Excellence
Monseigneur le Comte de Stadion Conseiller
d'Etat et premier Maître d'Hotel, de son
Altesse Electorale de Mayence, étant de pre-
sent en cette ville et a moy Notaire Cognu, le
quel a dit et déclaré que Monsieur Agidius
Vander Bempden Ancien Ecclésiastique de la ville
d'Amsterdam s'étant à sa Requête constitué
caution, comme principal envers Monsieur
François Van Reemkerck Seigneur d'Fucourt
et Longueville pour le payement du Loyer
de la maison Meublée que la dite Exc^e a l'usage
dudit Seigneur d'Fucourt, et pour l'accomplis-
sement des articles du Contract qui en a été
fait, et signé le 12. février 1712. et ce jusqu'à
la somme exprimée dans l'instrument dudit
caution. La dite Excell^e s'engage et s'oblige
par ses présentes de relever indemne et garantir
dit Sieur Vander Bempden, ses Héritiers
et Successors de toutes pertes, et dommages
qui il pourroit souffrir, à l'avenir, à l'occasion
du susdit cautionnement, à ce obligant
sa personne et siens présents et à venir, les sou-
mettant à la Rigueur et Contrainte de tous Tri-
bunaux et Justices ainsi fait et passé à Utrecht
en présence de Monsieur Jean Guillaume Will. et
François Philippe Straub. témoins accueillis

Comte de Stadion

Jean And. Decker

Jean Guillaume Will.
François Philippe Straub.